ALGEMENE UNIE DER VERPLEEGKUNDIGEN VAN BELGIË vzw.

UNION GENERALE DES INFIRMIER(E)S DE BELGIQUE asbl.

ALLGEMEINER KRANKENPFLEGEVERBAND BELGIENS vog.

Brussel, 21 februari 2016

Verslag Raad van Bestuur van de AUVB-UGIB-AKVB 16 februari 2016

Présent

ABIHH	Yves Velghe
ACN	Geoffroy Berckmans, Francine Duchateau
AFISCEP	Maria-Pia Delconte
AFISO	Myriam Pietroons
AISPN	Samuel Meert
AUVB-UGIB-AKVB	Wouter Decat
COMPAS	Anne-Marie Solé
FIIB	Meidhi Dellaturca
FNIB	Nassira Belghezli, Fabienne De Zorzie
FNBV	Jet Van Hoek, Katrien Duthoo, Stéphanie Blontrock
GIFD	Nadine Chard'homme
KPVDB	Josiane Fagnoul
MEDERI :	Christine Van Cante
NVKVV	Marc Koninckx, Magda Vermeulen, Hendrik Van Gansbeke
VBVK	Julien Libbrecht
VVOV	Monique Van Hiel
VVVS	Claudia Peeters
PW&P	Jef Adriaenssens

Excusés:

ACN	Paul Sonkes, Kathy Delabye
ABISEMER	Kir Mesut
ACIBELL	Martine Vanschoor
ASTER	Isabelle de la Charlerie
BELSECT	Filip Desomer
BVPV	Daniël Schuermans
COMPAS	Christine Heymans
FNBV	Liesbeth Van Heck,
FNIB	Alda Dalla Valle
KPVDB	Annemie Ernst
NVKVV	Ellen De Wandeler, Vanheusden Heidi
VBVK	Karin Keppens
VVOV	Maria Loureiro, Peter De Gang
VVVS	Door Lauwaert

Ordre du jour :

1. Approbation et suivi du PV du 12 janvier 2016 (suit après traduction)
2. Rapport des mandataires: Activités 'Commission droits des patients'
3. Informations sur le projet: "Evidence Based Nursing": par Mr. Jef Adriaenssens
4. Information sur le Groupe de travail 'ethique': par Mr. J. Libbrecht
5. Suivi: Lettre ouverte vers le ministère des Affaires Sociales et de la Santé publique
    a. PV du rencontre avec le Cabinet
    b. État des lieux des mesures proposées
6. Dossier 'Métiers pénibles'
7. Compte-rendu des trois chambres
    a. Chambre Néerlandophone
    b. Chambre Francophone
    c. Chambre Germanophone
8. Nouvelles CFAI – CTAI et autres commissions
9. Infomations:
    a. Jour des infirmiers: 12 mai 2016
    b. suivi Questions parlementaires:
    c. Site web AUVB-UGIB-AKVB
    d. Proposition de 'subventions de projets' aux organisations-membres
10. Divers

Suivi:

1. Approbation et suivi du PV du 12 janvier 2016

Il n'y avait pas de remarques concernant le procès-verbal du 12 janvier 2016. Le procès-verbal a été approuvé.

2. Rapport des mandataires: Activités 'Commission droits des patients'

Madame Jacinthe Dancot, mandataire de l'AUVB-UGIB-AKVB, à la Commission Fédérale des droitspatients donne des explications sur cette Commission Fédérale. La session passe par Skype. Il n'y avait pas de questions supplémentaire (voir document en annexe).

3. Informations sur le projet: "Evidence Based Nursing": par Mr. Jef Adriaenssens

Monsieur Jef Adrianssens présentes via PPT les activités de "het Platform Wetenschap en praktijk (PW&P)".

L'objectif de ce plateforme est d'être une banque de données pour les infirmiers et les sages-femmes. Cette banque de données est régulièrement mis à jour, avec des outils et des ressources qui devraient être accessible pour chaque infirmier sur son lieu de travail.

Il y a des collaborations avec des initiatives comme CEBAM, CDLH et BICEP.

Le PW & P a également été membre co-fondateur de EBM practicenet. Après une première approche régionale flamande au cours des dernières années, il y a maintenant une demande du fédéral. La plate-forme devra prendre dans les années à venir des décisions importantes en ce qui concerne le développement d'une base de données pour les infirmières. Cette base

de données doit également être lié au dossier de soins pour le patient. La plate-forme PW&P demande dans quelle mesure l'UGIB peut donner un feedback et peut être co-créateur du projet. L'AUVB-UGIB-AKVB a abordé la question de participer au conseil d'administration de la plate-forme PW&P.

4. <u>Information sur le Groupe de travail 'ethique': par Mr. J. Libbrecht</u>

M. J. Libbrecht donne des explications sur le groupe «l'éthique dans la pratique» qui est encore actuellement actif sous le giron de l'VVU.. M. Libbrecht est président de ce groupe et est également membre du Comité consultatif sur la bioéthique du SPF. Puisque la VVU est devenu une asbl qui n'est plus en activité, le groupe de travail « l'éthique dans la pratique » demande aux membres du CA dans quelle mesure il serait possible de collaborer avec l'AUVB-UIGIB-AKVB.

Concernant ce point certains nombre de préoccupations et questions sont soulevé:

- Est-ce que c'est le groupe de travail déjà existant qui rejoindra l'UGIB ? Ou Est-ce qu'un nouveau groupe de travail sera créé dans l'UGIB?
- Quels sont les objectifs à long terme?
- Est-ce le but de l'UGIB est de prendre positions concernant des sujets éthique ? ou Est ce que le but de l'UGIB est de montrer comment les positions éthiques peuvent être traitées?

Il est décidé que:

- Les membres de l'UGIB qui sont présent sont d'accord qu'il y a une nécessité pour un groupe de travail éthique. Ce groupe doit cependant avoir certains objectifs à l'esprit (qui peuvent différer de ceux du groupe de travail "de l'éthique dans la pratique»). Le Bureau de l' AUVB-UGIB-AKVB formulera une proposition. Celle-ci sera soumise aux diverses organisations professionnelles.
- L'objectif global étant de prendre une position concernant la profession infirmières dans l'éthique et non pas une position claire des infirmières;
- Tous les conseils éthiques formulés par ce groupe de travail doivent être approuvé par le conseil d'administration de l'UGIB. C'est le CA qui décidera. Sans l'approbation du CA aucun avis « éthique » ne peut être donné.
- Les membres font valoir que les décisions doivent être prises en collectivité et non pas individuellement par les diverses organisations professionnelles.

5. <u>Suivi: Lettre ouverte vers le ministère des Affaires Sociales et de la Santé publique</u>

Le ministre De Block a formulé une réponse à la lettre ouverte de la AUVB-UGIB-AKVB datant du début Janvier 2016. Les participants prennent note de cette réponse. Cette réponse est considérée comme pratiquement dénuée de sens et donc n'est pas en faveur des infirmiers. Elle ne répond pas aux attentes de la AUVB.

Dans le même temps il y a aussi une proposition pour une rencontre avec le cabinet de Madame De Block. Celle-ci aura lieu le 24 Mars2016. Le Bureau de l'AUVB-UGIB-AKVB proposera une délégation.
Les participants discutent pour clarifier les points de vue politiques de l'UGIB. Lors de la discussion il y a clairement des différences entre les points de vue au sein des régions.

- Du coté francophone ils préfèrent réagir avec force. Par contre du côté néerlandophone ils préfèrent réagir avec des actes nuancés.
- En Flandre il existe déjà une politique de décision concernant la formation bachelier et la formation HBO5. La formation bachelier est reformée de 3 ans vers quatre ans, dans làquelle le programme est soigneusement révisée. Concernant la formation HBO5 il existe une task-force qui vérifie le profil des personnes diplômées. La finalité ici n'est pas encore connue.
- Rapport Task Force par Hendrik : résumé du Task-Force
    - les diplômés de HBO5 doivent acquérir l'autorité autonome dans le AR n° 78, mais cela uniquement pour un nombre de domaines limités: e.g. soins moins complexes - situations standard - situations de soins prévisibles - forte dans la pratique - …
    - aucune différenciation dans les actes (mais différenciations dans le contexte ou dans des situations de soins dans lequel ils sont déployés prioritairement.
- En wallonie la décision de principe à déjà été prise concernant la prolongation d'étude de 4 ans. Le contenu du programme ,n'a pas encore été décidé. La demande des allaitant organisations professionnelles qui ont été soutenu par le ministre Marcourt, pour annuler la formation des certifiés et de la remplacer par une formation intermédiaire (HBO5-niveau) a été refusé par le ministre De Block. Sur lequel les autorités politiques qui, ont été les premiers à proposé, leur ont finalement tourné le dos. Cette décision rencontre des protestations de la part des langues françaises du pays. Finalement les autorités politiques souhaitent garder la formation pour les diplômés et même faire en sorte que cette formation serait conforme aux directives européennes… dans les faits, en wallonie il existe bien plus de diplômes bachelier que des diplômes certifié.
- Le ministre a mal et malheureusement exprimer que les certifiés devrait plutôt travailler dans le soin à domicile et dans le soin aux personnes âgées.
- Finalement il existerais 3 possibilités de faire les formations infirmiers en Belgique, mais uniquement un titre pour les soins infirmiers.

En fin de compte on choisit :

- Montrer l'action d'une maniere positive et a pouvoir transmettre un message positivement.
- Il est demander au diffentes chambres de convaincre leur autorités locale (formation, titre, promotion,…)

- Une organistion proféssionelle est responsable d'informer les membres
- Du coté de l' UGIB on prépare un papier, un note avec un mis en place de la situation et en fonction de
    - transferer de l'information aux membres.
    - de faire appel aux partis gouvernementaux et politiciens, pour les informer du dossier personnellement, et de les convaincre de l'opinion des AUVB - UGIB - AKVB (on pense à des politiciens du MR, VLD , NV- A, ...)
- De cette façon , on peut aussi poser un certain nombre de questions parlementaires concernant les problème et les décision illogique pour pouvoir soulever les différents ministres concernés.
- Une campagne est conçu pour informer les membres et aussi pour obligés les divers politiciens à prendre les bonnes décisions.
- Peut-on utilisé les titres de « infirmière practicien » et «infirmière registré» ?

6. <u>Dossier 'métiers lourds'</u>

Dans le cadre de la fin du carrière, le Bureau de l'AUVB-UGIB-AKVB a pris la décision de interpeler le ministre de pensions et de demander une audience pour répondre à la situation de la fin de carrière. Le ministre sera demandé dans quelle catégorie il a l'intention de placer les infirmières.

7. <u>Compte-rendu des trois chambres</u>

a) <u>Chambre Néerlandophone</u>

Au sein de la Chambre néerlandophone on a discuté du modèle de gouvernance et la composition d'un nouveau bureau. Le président de l'AUVB-UGIB-AKVB a quelques commentaires de base sur les accords conclus parce qu'il est actuellement contraire aux règles de procédure. Si la Chambre néerlandophone consiste à leurs propositions, les statuts et les règles de procédure devraient être modifiées, ce qui devrait être mis en avant l'Assemblée générale de l'AUVB-UGIB-AKVB.

Une nouvelle bureau sera présenté à la deuxième réunion du 2 Mars 2016.

b) <u>Chambre Francophone</u>

Pendant La réunion du 6 Février, principalement un état des lieux a étéprésenté aux membres conconcernant la formation des infirmiers et le point de vue du gouvernement de la Wallonie.

Ils ont exprimé une préoccupation au sujet de l'existence de divers groupes de travail avec les même thèmes e.g. la différenciation des fonctions. Il est suggéré de s'aligner entre ces groupes et d'organiser des consultations .

c) <u>Chambre Germanophone</u>

Pro forma

8. Nouvelles CFAI – CTAI et autres commissions

a) CTAI:

Il y a encore des places libre pour la Commission technique de l'**Art Infirmier.**
Les candidats peuvent se proposer encore.

b) CFAI groupe de travail: differentioation de fonction

Il semble y avoir une confusion dans l'alignement entre néerlandophones et francophones dans la finalité du groupe de travail. Le AUVB-UGIB-AKVB appelle à une vision commune et une position commune.
Lors de la session plénière du CFAI, les groupes de travail sont invité à faire rapport sur leurs activités.

9. Infomations:

a. **Jour des infirmiers: 12 mai 2016 :** congres le 10 mai alliance avec le SPF et l'UGIB
b. **suivi Questions parlementaires:** voir les questions divers
c. **Site web AUVB-UGIB-AKVB :** sera operationel le plus vite que possible
d. **Proposition de 'subventions de projets' aux organisations-membres**
   Dans le budget 2015, il y avait un montant disponible de 12.500 euros afin de soutenir des projets pour le développement de l'art infirmier.

10. Divers

Il y a une demande pour la UGIB sortant des infirmières du groupe de travail (président: Sabine Hans) au sein de la Commission de planification. Il élimine la nécessité de transporter les données à partir de 2010 -2013 dans les projections du comité et de s'en tenir compte. La question doit est toujours posé en Mars 2016 au Président de la Commission de planification. L' AUVB adressera une lettre au comité.

Verslaggever: W. Decat